

INSCRIPTION A UNE JOURNEE DE FORMATION (UN BULLETIN PAR PERSONNE)

à retourner par mail au plus tard le **vendredi 6 novembre 2026** à a.jelay@aric.asso.fr

COMMUNE / COMMUNAUTE de : Code postal :

NOM, Prénom :

Fonction électorale : Nombre de mandats :

E-mail de l' élu (recevra la convocation à cette adresse) :

Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Aric par email : Oui ☐ Non ☐

S'inscrire à la formation suivante :

Formation	Date	Lieu	Déjeuner (oui – non)
Piloter ensemble : gouvernance, méthode et coopération élu.e.s- agents	Lundi 16 novembre 2026	Lieu à définir (56)	

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l' élu.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site internet <https://www.aric.asso.fr>

Comment estimez-vous votre niveau de connaissance sur le sujet de formation ?

1. ☐ Néant ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Avancé

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont **vos attentes et besoins** pour cette formation :

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions, avez-vous besoin d'adaptations spécifiques liées à une situation de handicap :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, l'Aric vous recontactera afin de préparer au mieux votre participation.

Pour les tarifs et la signature obligatoire, voir au verso



Coût :

Tarifs	Collectivités adhérentes		Collectivités non adhérentes	
Participation d'un élu.e à la journée de formation	de 0 à 18 élu.e.s	291 €**	de 0 à 18 élu.e.s	407 €**
	de 19 à 26 élu.e.s	320 €**	de 19 à 26 élu.e.s	468 €**
	de 27 à 32 élu.e.s	352 €**	de 27 à 32 élu.e.s	538 €**
	+ de 33 élu.e.s	387 €**	+ de 33 élu.e.s	619 €**

* ce tarif sera appliqué pour les communes et les EPCI cotisant à l'ARIC, suivant la grille des barèmes de l'année en cours.

** plus supplément déjeuner boissons comprises : 20 €

Inscription préalable obligatoire avant le vendredi 6 novembre 2026
et à faire valider par votre Mairie.

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à a.lelay@aric.asso.fr. Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

***Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes,
signature du maire et cachet obligatoires.***